



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 9.1, 9.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h15.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 4.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 2.2), M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Jean-François GIRARD (jusqu'au 2.2), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, Mme Martine JEANNIN (jusqu'au 2.2), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.8), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.2), M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 3.14), M. Frank MONNEUR (jusqu'au 2.2), Mme Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au 2.3), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 2.2), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Monique ROPERS (jusqu'au 2.2), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 2.2), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.7) **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISEY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Claude FORESTIER **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. François LOPEZ (à partir du 1.1.8) **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET (jusqu'au 3.8) **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 1.1.2) **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** M. Michel LETHIER (à partir du 1.1.2) **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.5), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO jusqu'au 5.1) **Routelle :** M. Claude SIMONIN (représenté par Mme Patricia RELANGE jusqu'au 2.2) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE **Torpes :** M. Dominique GRUBER (jusqu'au 4.1) **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER (jusqu'au 4.1 puis représenté par Mme Maryse VIPREY)

Étaient absents : **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Teddy BÉNETEAU DE LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Jean-Noël FLEURY, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Robert POURCELOT **Marchaux :** Mme Brigitte VIONNET **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Daniel ROLET **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Thise :** M. Jean TARBOURIECH **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Jacques CURTY

Procurations de vote :

Mandants : L. DELMOTTE, H. AKODAD, T. BÉNETEAU, P. BONTEMPS (à partir du 4.2), B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.2), J.J. DEMONET, A. GHEZALI, N. GUILLEMET, J.P. GOVIGNAUX (jusqu'au 3.14), J.S. LEUBA (à partir du 1.2.1), A. MENETRIER, C. MICHEL (à partir du 4.1), F. MONNEUR (à partir du 2.3), N. MOUNTASSIR (à partir du 2.4), B. RONZI, J. ROSSELOT, B. ASTRIC, B. VIONNET (jusqu'au 3.8), J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE, J. MENIGOZ, J. COINTET, A. VIENNET, J. TARBOURIECH

Mandataires : J.P. TAILLARD, S. WANLIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 4.2), C. THIEBAUT, M. LOYAT (à partir du 1.1.2), J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, C. TISSIER, C. MICHEL (jusqu'au 3.14), N. BODIN (à partir du 1.2.1), C. LIME, S. JOLY (à partir du 4.1), N. WEINMAN (à partir du 2.3), J. MARIOT (à partir du 2.4), M.N. SCHOELLER, J.M. GIRERD, R. DEMESMAY, B. BECOULET (jusqu'au 3.8), J. CURTY, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS, M.O. CRABBÉ-DIAWARA, R. STEPOURJINE, J.P. DILLSCHNEIDER, B. MOYSE

Délibération n°2013/002318

Rapport n°2.5 - Tramway - Avenant n°3 au marché de fourniture de matériel roulant

Tramway - Avenant n°3 au marché de fourniture de matériel roulant

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « AP-AE/CP Réalisation de la 1 ^{ère} ligne de tramway » (budget annexe Transports)	Montant de l'AP-AE : 228 M€, Valeur juin 2008. Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %. Montant du CP 2013 : 119 388 981 € Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none">• sur année 2013 : 0 €• sur la période : 131 571,46 € nets de TVA

Résumé :

Dans le cadre du marché d'études et de conception des véhicules de tramway et de fabrication des véhicules et leur maintenance, pour la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon, il est proposé de signer un avenant n°3 portant sur la prise en compte d'amélioration des éléments de conception des rames (poignées, coussin, bande de carbone du pantographe).

Après prise en compte des avenants 1 et 2, cet avenant, d'un montant de 131 571,46 € HT a un impact mineur sur le coût du marché aujourd'hui affermi : (augmentation de 0,78 %).

Le marché d'études, de conception et de fabrication des véhicules de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon a été notifié le 24 septembre 2010.

A fin septembre 2012 :

- la tranche ferme, portant sur les études de conception technique et d'aménagement intérieur du matériel roulant, le développement et les études d'exécution a été affermie et totalement réalisée (durée : 12 mois)
- la fabrication de 19 rames a été lancée, via l'affermissement des tranches conditionnelles 1a et 2a ; la livraison du 1^{er} véhicule a été effectuée pour le 5 juin 2013.
- la fourniture d'un lot de pièces de rechange de consommation pour l'exploitation des 15 premières rames à livrer a également été commandée.

Les tranches conditionnelles n°1a et 2a ont pour objet :

- la fabrication de 15 véhicules de tramway (TC1a) et la fabrication de 1 à 10 véhicules de tramway (TC2a - mobiliser pour 4 véhicules à ce jour ; en effet, les besoins de la 1^{ère} ligne de tramway, dans sa configuration et dans son fonctionnement aujourd'hui arrêtés, sont de 19 rames), les essais, la livraison, la mise au point et la mise en service de ces véhicules, y compris les garanties générales et particulières associées,
- la fourniture de la documentation d'étude et d'exécution, d'exploitation et de maintenance,
- la fourniture d'outils spécifiques de tests et de maintenance,
- la fourniture de pièces de parc,
- la formation des agents de maintenance ainsi que des formateurs pour les agents de conduite.

Le montant total des tranches affermies et bons de commande passés est de : 35 133 793 €.

Les autres tranches conditionnelles, portent sur la fourniture d'un lot de pièces de rechange de consommation pour l'exploitation des autres rames commandées, la maintenance journalière et préventive du parc de véhicule de la tranche conditionnelle n°1a et des équipements de maintenance, la fourniture des pièces de rechange de consommation (y compris accidents et vandalisme) et la maintenance curative pour une durée de 15 ans.

A l'issue de la livraison des rames sur le site du centre de maintenance du tramway de la CAGB, la société CAF, titulaire du marché de fabrication desdites rames, a en charge d'assurer les essais de qualification de son matériel roulant, en vue de sa réception par la CAGB.

Ces essais sont en cours de réalisation, conformément au protocole formalisant les modalités de mise à disposition réciproque de sites et matériels, pendant cette phase (délibération du 16 mai 2013).

Un 1^{er} avenant sur le présent marché a été notifié le 19 mars 2013 pour 142 950 € ; un 2^{ème} avenant, sans impact financier a été notifié le 18 octobre 2013.

En vue d'améliorer les équipements des rames, il est proposé des modifications des équipements :

- l'ajout d'une poignée repose-bras à droite du conducteur, demandé par l'exploitant. Cette modification est réalisée sur les 19 rames commandées, soit 38 cabines à équiper, pour 2 295 € par rame et 9 600 € de coûts fixes, soit 53 205 €. Cette poignée est équipée d'un bouton poussoir actionnant le gong du tramway. Cette modification inclut donc une modification du câblage.
- l'ajout d'un repose-bras à gauche du conducteur sur les 19 rames commandées pour 884 € par rame soit 38 cabines à équiper, et 5 066 € de coûts fixes, soit 21 862 €,
- l'achat d'un ensemble d'équipements pour le levage et le ré-enraillement pour les 19 rames commandées pour 8 592 €,
- le remplacement de l'archet en cuivre du pantographe par un archet en carbone sur les 19 rames commandées pour 1 438,54 € par rame et 20 580,20 € de coûts fixes, soit 47 912,46 €. En effet, l'archet en cuivre est utilisé avec les supercapacités, mais entraîne une usure plus rapide et une maintenance spécifique de la ligne Aériennes de Contact (LAC). Les supercapacités d'étant pas installées dans un premier temps, il a été demandé à CAF de remplacer ces archets en cuivre par des archets en carbone. Les archets en cuivre seront stockés et utilisés lorsque les supercapacités seront installées sur les tramways.

Les coûts fixes de chaque modification rémunèrent l'élaboration, l'approbation, la gestion, la logistique, les achats et la validation.

Ces modifications sont sans impact sur le planning de réalisation car intégrées dans la chaîne de production. Elles sont le résultat d'un travail concerté entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le constructeur et l'exploitant, TRANSDEV.

Le montant total de l'avenant proposé est de 131 571,46 € nets de TVA.

Le montant des tranches affermies est ainsi porté à 35 408 314,46 € nets de TVA, soit une augmentation de 0,78 %.

A la majorité, 3 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'avenant n°3 au marché d'études et de conception des véhicules de tramway et, le cas échéant, la fabrication des véhicules et leur maintenance au titre de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°3 et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.**

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 23 DEC. 2013

Pour extrait conforme,

Pour le Président,
Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstentions : 3

Avenant n°3 au marché d'études de conception de véhicules de tramway et le cas échéant, la fabrication des véhicules et leur maintenance
1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Identification de la personne publique qui a passé le marché et du titulaire

Personne publique : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
4, rue Gabriel Plançon - La City
25043 Besançon Cedex

Titulaire du marché : CAF
CONSTRUCCIONES Y AUXILIAR DE FERROCARILES S.A.
C/Padilla, 17
28006 MADRID - Espagne

Marché n°10/09 : approuvé par délibération du 30 juin 2010 et notifié le 24 septembre 2010.

Objet du marché : Etudes de conception de véhicules de tramway et le cas échéant la fabrication des véhicules et leur maintenance - Projet de 1^{ère} ligne de tramway.

Montant du marché initial : 35 133 793 € nets de TVA

Un 1^{er} avenant sur le présent marché a été notifié le 19 mars 2013 pour 142 950 € ; un 2^{ème} avenant, sans impact financier a été notifié le 18 octobre 2013.

Objet de l'avenant n°3

Le présent avenant a pour objet d'intégrer deux modifications des équipements, en vue d'améliorer les équipements des rames:

- l'ajout d'une poignée repose-bras à droite du conducteur, demandé par l'exploitant. Cette modification est réalisée sur les 19 rames commandées, soit 38 cabines à équiper, pour 2 295 € par rame et 9 600 € de coûts fixes, soit 53 205 €. Cette poignée est équipée d'un bouton poussoir actionnant le gong du tramway. Cette modification inclut donc une modification du câblage.
- l'ajout d'un repose-bras à gauche du conducteur sur les 19 rames commandées pour 884 € par rame soit 38 cabines à équiper, et 5 066 € de coûts fixes, soit 21 862 €,
- l'achat d'un ensemble d'équipements pour le levage et le ré-enraillement pour les 19 rames commandées pour 8 592 €,
- le remplacement de l'archet en cuivre du pantographe par un archet en carbone sur les 19 rames commandées pour 1 438,54 € par rame et 20 580,20 € de coûts fixes, soit 47 912,46 €.

Les coûts fixes de chaque modification rémunèrent l'élaboration, l'approbation, la gestion, la logistique, les achats et la validation.

Ces deux modifications sont sans impact sur le planning de réalisation car intégrées dans la chaîne de production. Elles sont le résultat d'un travail concerté entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le constructeur et l'exploitant, TRANSDEV.

Montant et modalité de paiement

Le montant total de l'avenant proposé est de 131 571,46 € nets de TVA.

Le montant des tranches affermies est ainsi porté à 35 408 314,46 €, soit une augmentation de 0,78%.

Les coûts fixes de chacune des modifications, apportées via le présent avenant, seront réglés, sur service fait selon le délai global de paiement en vigueur.

Les coûts par rame, au titre de chacune des modifications, sont intégrés dans la valeur des rames facturées, et réglé à chaque jalon de mise à disposition de véhicule conformément aux conditions de paiement prévues à l'article 11 du CCAP et à l'avenant 2. Pour les jalons de mise à disposition déjà réglés, les coûts par rame, au titre de chacune des modifications, seront réglés à notification du présent avenant.

Le coût de l'ensemble d'équipements pour le levage et le ré-enraillement sera réglé à notification du présent avenant.

En conséquence et conformément à la délibération du 19 décembre 2013, le montant du marché est augmenté de 131 571,46 € HT, augmentant ainsi la valeur initiale du marché, affermi à ce jour, y compris les avenants 1 et 2 de 0,78 %.

Le titulaire,

CONSTRUCCIONES Y AUXILIAR DE
FERROCARILES S.A.

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon

Jean-Louis FOUSSERET